nes de gaudron, & de 134 barrils de bray; le Sloup Anglois, *le Richard & Jean*, Cap. Richard, venant de Cowe, dans la Manche, chargé de 130 sacs & de 30 barrils de farine; le Dogre Danois *la Fortune*, Cap. Booy Cornelisen, venant d'Oneille en Italie, chargé de 162 pieces & de 39 demi-pieces d'huile; le Senau Espagnol, *le Neptune*, Cap. Julien de la Campana, venant de Bilbao, chargé de 486 balles de laine; le Senau *la Valeur*, Cap. Bernard, venant de Nantes, chargé de diverses marchandises pour ici & pour Rouen.

Navires en armement.

Le Navire *l'aimable Marthe*, de 300 tonneaux, armé de 10 canons & autres menues armes, 35 hommes d'équipage, commandé par le Cap. Charles Barbel, est en charge dans ce Port pour le Cap François en droiture, & partira à la fin du mois de Novembre. Ceux qui voudront y passer ou faire charger des Marchandises à fret, s'adresseront au Havre, *au sieur Jean Feray, Négociant*,

Le Navire *la Diligente*, de 150 tonneaux, 6 canons, 15 hommes d'équipage, Cap. Charles Poisson, en charge pour le Cap François en droiture, & partira le 10 Décembre prochain. Ceux qui voudront y passer, ou faire charger des Marchandises à fret, s'adresseront a Rouen, *au sieur Pierre Massac*, *Négociant*, & au Havre, *au sieur Charles Lemeste*, *aussi Négociant*.

Le Navire *la Paix*, neuf, du port de 260 tonneaux, de 12 canons & autres menues armes, 26 hommes d'équipage, commandé par le Cap. J. Paresy, est actuellement en charge dans ce Port pour la Martinique & la Guadaloupe. Ceux qui voudront y passer ou faire charger des Marchandises à fret, s'adresseront a Paris, *à M. le Chevalier Lambert, négociant, rue du Hazard*; à Rouen, *aux sieurs veuve Levieux & fils*; au Havre, *aux sieurs veuve Christinat & Turpin*, ou au Capitaine.

De Paris, *le 8 Novembre* 1763.

Il paroit quatre Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, dont trois rendus le 18 Septembre dernier, & le quatriéme le 25 du même mois.

Par le premier, le Roi ordonne qu'à l'avenir il sera perçu à toutes les sorties du Royaume, tant sur les peaux de boucs & de chévres, que sur celles de chevreux & cabris en poil; sept livres par quintal. Sa Majesté dérogeant à cet égard au Tarif du 18 Avril 1667, qui sera au surplus exécuté selon sa forme & teneur.

Par le second, Sa Majesté veut qu'à l'avenir & à compter du jour de la publication du présent Arrêt, il soit perçu dans tous les Ports du Royaume sur les charbons de terre qui y viendront par mer de l'Etranger, douze livres par tonneau de mer, suivant la continence à morte charge des Navires par lesquels ils seront apportés; veut néanmoins Sa Majesté que ledit droit ne soit levé que sur la continence de la calle entiere, s'il n'y a aucuns charbons chargés sur l'entrepont: Il est enjoint à tous Capitaines de Navires de faire dans les 24 heures de leur arrivée, déclaration exacte du nombre de tonneaux que jaugeront leurs Navires, en observant de distinguer, dans le cas seulement où il n'y auroit aucun chargement de charbons sur l'entrepont, la jauge de la calle d'avec celle dudit entrepont; veut Sa Majesté que si après la jauge faite, la continence du Navire ne se trouve excéder celle portée par la déclaration que d'un dixiéme & au-dessous, il ne soit payé que les frais de la jauge & le droit de douze livres par tonneau, à raison de la quantité de tonneaux vérifiés; qu'en cas de plus fort excédent du dixiéme, les Capitaines soient condamnés en cent livres d'amende par chaque tonneau non déclaré. A l'égard des charbons de terre qui viendront de l'Etranger par terre, les droits d'entrée continueront à en être payés comme par le passé: Ordonne Sa Majesté que les charbons de terre qui seront transportés dans les différentes Provinces du Royaume, tant des cinq grosses Fermes que réputées étrangeres, jouiront à leur circulation dans ces différentes Provinces, de l'exemption de tous droits de Traites.

Par le troisiéme, le Roi ordonne que l'Arrêt du 27 Mars 1763, sera exécuté selon sa forme & teneur; en conséquence & en l'interprêtant en tant que de besoin, que toutes farines indistinctement venant de l'Etranger, payeront six sols par quintal, sauf néanmoins la liberté de l'entrepôt de six mois dans les ports désignés par ledit Arrêt, pendant lequel tems toutes lesdites farines déclarées par entrepôt ne seront point sujettes audit droit de six sols, si elles sont renvoyées à l'Etranger.

pere & fils, Armateurs, *Delmeſtre* Courtier; *l'Eliſabeth*, de Bordeaux, *Langoiran*, Armateur, *Chevret*, Courtier; *l'Aimable Madelon*, de Bordeaux, *Dargenton*, Armateur, *Delmeſtre*, Courtier; *le Dinveau*, de S. Valery, *Tavernier*, Armateur, *Berliquet*, Courtier; *le Robuſte*, de Bordeaux, *Feger freres*, Armateurs, *Caubet*, Courtier; *la Marie Magdelaine*, de Cherbourg, Cap. Lefevre, *Dunogués*, Armateur, *Delmeſtre*, Courtier; *l'Aimable Suzanne*, de Bordeaux, Cap. Belavyer, *Dubergier freres*, Armateurs, même Courtier; *le Triton*, de Bordeaux, *Zuin*, Armateur, même Courtier; *la Dordogne*, de Bordeaux, *Gelibert*, Armareur, même Courtier; *le Caſque*, de Bordeaux, *Jean Dupuy F. A. & Compagnie*, Armateurs, même Courtier; *l'Aimable Françoiſe*, de Bordeaux, Cap. Lamothe, *Menadier Brunaud freres*, Armateurs, *Caubet*, Courtier; *l'Heureuſe Paix*, de Bordeaux, *Lafon l'aîné*, Armateur, même Courtier; *le Vicomte de Belſunce*, du Cap, *P. Texier*, Armateur, *Chevret*, Courtier; le Baſtimoce de la Guadaloupe, *Patr. Quin*, Armateur, même Courtier; *la Jeune Marthe*, de Bordeaux, *Thouron freres*, Armateurs, même Courtier; *la Francine*, de Nantes, Cap. Belot, *Harmenſen*, Armateur, *Delmeſtre*, Courtier; *le Duc de Penthievre*, de Bordeaux, *Bonniot & Raboteau l'aîné*, Armateurs, même Courtier; *les Trois Amis*, de la Martinique, Cap. Labat, *Dutaſta*, Armateur, *Chevret*, Courtier.

De Nantes, *le* 12 *Novembre* 1763.

Prix courant des Marchandiſes des Colonies.

Marchandiſes au cent.

Bois de fernambourc, 60 ℔; de campêche, 20 ℔; cannefice, 35 à 40 ℔; coton, 170 ℔; gingembre, 28 à 30 ℔; ſirop melaſſe, 10 ℔ 10 ſ à 11 ℔; ſucre brut, 30 ℔; tête de forme, 36 à 37 ℔; terré *premiere ſorte*, 49 à 52 ℔; *ſeconde*. 44 à 46 ℔; *troiſieme*, 37 à 39 ℔; *quatrieme*, 36 à 34 ℔; rafiné à Nantes, 90 à 89 ℔.

Marchandiſes à la livre.

Cacao, 1 ℔ 6 ſ à 1 ℔ 8 ſ; caffé de Bourbon, 17 à 19 ſ; de Moka, 2 ℔ 7 ſ à 2 ℔ 7 ſ 9 d; de la Martinique, 19 à 21 ſ; de S. Domingue, 12 ſ à 14 ſ; indigo cuivré, 5 ℔; mêlangé, 6 ℔ 5 ſ à 6 ℔ 10 ſ; violet pur, 7 ℔ 5 ſ à 7 ℔ 10; mêlé de bleu & violet, 6 ℔ 10 ſ à 6 ℔ 15 ſ; bleu pur, 8 ℔ 5 ſ à 8 ℔ 10 ſ; morphil, 3 ℔ 8 ſ à 3 ℔ 10 ſ; rocou, 18 ſ; thé boé, 3 ℔ 15 à 3 ℔ 16; verd, 5 ℔ 8 ſ à 5 ℔ 9 ſ 6 d.

Eaux-de-vie les 29 *veltes*, 110 à 116 ℔.

Cours des Grains.

Froment vieux du Pays-Haut, 145 à 150 ℔ *le tonneau*; nouveau 130 à 132 ℔; de machechoul, 125 à 120 ℔; vieux du bas de la Loire, 190 à 200 ℔; nouveau, 140 à 150 ℔; orge, 60 ℔; bled noir, 65 ℔; avoine 64.

Du Havre, *le* 17 *Novembre* 1763.

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce Port le 13 Novembre, la Galiotte Hambourgeoiſe, *le Guillaume*, Cap. Paul Henry Moye, venant d'Hambourg, chargée de 4800 douves à pipes; de 27 barrils de fer blanc; de 50 feuilles de cuivre; d'un coffre de hardes; d'un caiſſon & 1 paquet de toile de coton, pour la Guinée.

La Galiotte Hollandoiſe, *la Petronelle & Barbara*, Cap. Sikke Hilles, venant de Riga, chargée de 165 mats pour Navires; de 120 mats à chalouppe; de 700 anſpects & de 400 ſapins.

Départ de Navires.

Il eſt ſorti de ce Port le 15 & le 17 Novembre, le Navire Danois, *la Providence*, Cap. Jorgen Jenſen, allant à *Holmſtrand* en Ieſt.

Le Navire *la Félicité*, Cap. Jean-Jacques Olive, allant au Port au Prince, avec 10 à 12 paſſagers.

Le ſieur Jacob le Sot, Capitaine du Navire *la Reine des Anges*, deſtiné pour Cadix, a commencé à embarquer des marchandiſes, & a contracté le 15 du courant, un engagement avec Meſſieurs les Négocians de cette Place, pour partir le 20 Décembre prochain, ſans retard.

Navire en Armement.

Le Navire *la Marie-Anne*, du port de 300 tonneaux, armé de 8 canons & 30 hommes d'équipage, Cap. Leceſne l'aîné, eſt en charge dans ce Port pour le Cap François, en droiture. Il partira dans le courant du mois de Décembre prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Paris, *à M. Fagnon, Négociant rue cloche-Perche, au Marais*; à Rouen, *à M. Rochet, chez M. Etienne Maris*; & au Havre, *à M. Eoby ou audit Capitaine.*

Eaux-de-vie, les 29 veltes, 110ᴴ à 116ᴴ.

Nᵃ. Les vins, grains & ſels n'ont point varié de prix, depuis l'Ordinaire précédent.

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce Port le 12, juſques & compris le 18 Novembre, le Navire l'*Eliſabeth*, de 90 tonneaux, Cap. Dirk Jauren, venant de Corck, chargé de 450 barrils de bœuf & de 500 frequins de beurre.

Le Navire *la Nouvelle Marguerite*, du port de 300 tonneaux, Cap. le ſieur Vigneron, venant du Port-au-Prince, chargé de 173 barriques & 25 quarts de ſucre brut; de 261 barriques & 14 quarts de ſucre terré; de 3 boucauds, 52 barriques 32 tierçons, 15 quarts & 2 ancres d'indigo; d'un boucaud, 14 barriques, 110 quarts & 151 ſacs de caffé; de 4200 ℔ de coton; de 1000 ℔ de cannefice, de 13 barrils & 1 caiſſe de confitures & de 10 caves de ſirop.

On apprend du Croiſic que les vents d'Eſt tiennent en mer le Navire *la Marguerite*, venant de la Guadaloupe, qui a relâché à Plimouth en Angleterre. Les Pilotes Lamaneurs ſont à bord & le feront entrer en riviere au premier vent favorable, ou avec le ſecours des Marées.

Départ de Navires.

Il eſt ſorti de ce Port le 12 juſques & compris le 16 Novembre, le Navire *la Solitude*, de Bilbao, de 40 tonneaux, Mᵉ Joſeph Reveano, allant audit lieu, chargé de 27330 ℔ de toile; de 2220 ℔ de merceries; de 20 douzaines de fayance; de 490 ℔ de drogueries; de 30300 ℔ de ſucre terré.

Le Navire *le Prince Charles*, de Gottembourg, de 140 tonneaux, Mᵉ Nicolas Hulteman, & le Navire *la Sainte Anne*, de Chriſtiana en Norwege, de 120 tonneaux, Mᵉ Jacob Schyte, allant tous deux à Hambourg, chargés de 449612 ℔ de ſucre terré; de 8272 ℔ d'indigo; de 54413 ℔ de caffé & de 121 milliers de pierres à fuſils.

Le ſieur Lerey, Capitaine du Navire *le S. Julien*, de Leogane, du port de 300 tonneaux, Armateur, M. *Bouteiller*, allant à Leogane.

Le ſieur Caſſeneuve, Capitaine du Navire *le Mercure*, de 300 tonneaux, Armateur, *M. Darreche*, & le ſieur Algan, Cap. du Navire *la Fidélité*, de 350 tonneaux Armateur, *M. Cadon*, allant tous deux au Cap.

Le ſieur Morellon, Capitaine du Navire *la Cecile*, de 120 tonneaux, Armateur, *M. Beauvoir*, allant en Guinée.

Du Havre, *le 25 Novembre.*

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce Port, du 22, juſques & compris le 24 Novembre, le Sloup Anglois *le Michel & Jeanne*, Cap. Cock, venant de Falmouth, chargé de 57 blocs & 10 barrils d'étain; de ſix canons.

Le Brigantin *la Parfaite*, Cap. Paul Caſtagnet, venant de Bayonne, chargé de 320 balles de laine, de 90 pains de bray ſec, de 3 piéces, 1 demi-piéce & 1 barril de vin; de 7 barrils d'eau-de-vie; d'un panier, de jambons & de 3 futailles d'indigo.

Le Senau Hollandois, *le Neptune*, Cap. Hendrick Mennes, venant de Schiendam en Hollande, chargé de 255 barrils de bray; de 388 gonnes de gaudron; de 10 barrils de bœuf; de 200 fromages & de 2 caiſſes de ſoieries.

Le Navire *la Comteſſe d'Hérouville*, Cap. le Meynne; le Navire *la Gentille*, Cap. Auguſte Fichet, venant tous deux de Marſeille, chargés de 1212 demi-caiſſes, 60 tierſes de caiſſes, 63 caiſſes & 5 tambours de ſavon; de 76 balles de coton en laine; d'une balle de coton filé; de 56 piéces & 10 demi-piéces d'huile; d'une balle de ſéné; d'une balle de cumin; de 4 balles & de 14 ſacs d'alun: de 5 ſacs de galles; de 4 balles & 62 caiſſes de raiſins ſecs; de 16 caiſſes de ſuc de réglisſe; de 4 caiſſes d'eau de fleur d'orange; de 22 caiſſes de pierres à faux; de 10 caiſſes de fruits ſecs; de 8 caiſſes de figues; de 29 colis de divers articles & d'une balle de Pyrethre.

Le Navire *le Rolland*, Cap. Durand, venant d'Honfleur en leſt; ce Bâtiment qui eſt de 300 tonneaux a été freté par le Roi pour aller à la Cayenne, il vient prendre ici ſon chargement pour partir avec les Navires *le S. Pierre & S. Paul & l'Amitié.*

Le Navire Anglois l'*Argyle*, Cap. Stevinſon, venant de Glaſgow, chargé de 520 boucauds de tabac.

Le Sloup Anglois, *le Thomas & Anne*, Cap. Thomas Huke, & le Sloup Anglois *le Libernia*, Cap. Weſt Iſraël, le Brigantin Anglois *Larebeca*, Cap. Houmphrey Bunſter, venant tous trois de Corck, chargés de 1575 barrils, 3 tierçons de bœuf; de

DU HAVRE, *le 12 Décembre 1763.*

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce Port, les 8 & 11 Décembre, le Brigantin Eſpagnol *la Notre-Dame de Begogna*, Cap. Delmello, venant de Bilbao, chargé de 267 balles de laine.

Le Navire *le Mercure*, Cap. Pierre Leclerc, venant de Cadix, chargé de 98 bottes d'huile; de 36 balles de laine; de 120 barrils de cochenille; de 32 ſurons d'indigo; de 33 ſurons de jalap; de 220 caiſſes de fruits; de 50 barrils & 28 *potiches* de raiſins; de 112 balles de figues; de 33 barrils, 26 *potiches* d'olives; de 5 caiſſes de vanille, de 3 caiſſes de cacao; de 87 barrils & 2 bottes de vin.

Départ de Navires.

Il eſt ſorti de ce Port les 6 & 10 Décembre, la Galiote Hollandoiſe *la Demoiſelle Seyke*, de 200 tonneaux, Cap. Meyndert Janz, allant à Hambourg, chargée de ſucre, de caffé & d'indigo.

Le Senau *la Louiſe*, Cap. le P.cquier, allant à la Martinique.

Navire en Armement.

Le navire neuf *l'Union*, de 160 tonneaux, 6 canons, 14 hommes d'équipage, Cap. Jean Lambert, eſt en charge pour Cadix en droiture, & partira le 20 Janvier prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes a fret, s'adreſſeront à Rouen à *M. Pierre Feray*; & au Havre, *à Meſſieurs Jean-Baptiſte Daniel Feray, & Dangirard.*

La Galiote Hollandoiſe *l'Alleta & Hillegonda* de 180 tonneaux, Cap. Rein Goſſet, eſt en charge pour Amſterdam, & partira à la fin du préſent mois de Décembre. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes, s'adreſſeront au Havre, au ſieur *Choquet, Courtier.*

DE ROUEN, *le 13 Décembre 1763.*

Les toiles blancards faiſant une branche conſidérable du commerce de Rouen & un ſujet de ſpéculation pour divers Négocians, on tâchera d'annoncer le plus ſouvent qu'il ſera poſſible, la quantité qui s'en trouve en écru à chaque halle, & le prix qu'elles s'y vendent.

Le 10 de ce mois il y a été vendu 590 piéces de toiles écrues, fleurets, blancards, à 162 ℔ *les cent aunes*. Les toiles blanches ont été vendues 178 ℔ *les cent aunes*.

Il faut obſerver que les toiles écrues ſe vendent ſur le pied de 100 aunes de halle, qui font 125 aunes de Paris, leſquelles toiles ſe blanchiſſent par les acheteurs, qui après, les revendent ſur le pied de 111 aunes à crochet, ce qui produit toujours 125 aunes de Paris.

FOIRES CONSIDERABLES

qui ſe tiennent pendant le mois de Janvier.

Le premier lundi de l'année, foire à Chinon en Touraine, & à Laon en Champagne.

Le lendemain des Rois, foire franche à Reims qui dure huit jours. Le même jour, foire franche à Genlis en Picardie, & foire de chevaux & de beſtiaux à Fere en Tardenois.

Le lundi d'après la Fête des Rois, foire franche à Lyon qui dure 15 jours ouvrables.

Le 12 à Joigny, le 14 foire fort renommée pour les beſtiaux, à Ahun dans Haute-Marche.

Le 17, à Livray en Anjou, à Luſſac & à Vivonne en Poitou.

Le 20, à Nemours en Gatinois, à Chatillon ſur Seine, à Lille en Flandre, à Gençay & Seneçay en Poitou

Le 22, à Saumur, à Grenoble, cette derniere dure 3 jours; le même jour, foire de beſtiaux à Auzance en Combraille, à Argentan en Normandie, à Maligny, près Chablis en Champague, & à Milly en Gâtinois.

Le 25, à Muſſy-l'Evêque.

Le 28, à Saint Julien près le Meſle ſur Sarthe dans le Perche.

Le 30, jour de Sainte Baltide, Reine de France, à Chelles en Brie, & à Auxerre en Bourgogne.

ſept ans : il a été rendu en conſéquence un Arrêt du Conſeil, dont je vous envoie pluſieurs exemplaires. Vous voudrez bien en diſtribuer aux Membres de votre Sciété. Je ſuis,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-affectionné ſerviteur,

BERTIN.

DE MARSEILLE, *le* 18 *Décembre* 1763.

Arrivée de Navires.

Il eſt entré dans ce Port depuis le 30 Novembre, juſques & compris le 6 Décembre, le Capitaine Jean Bertrand, de cette Ville, commandant la Tartane *la Sainte Face*, parti du Havre de Grace le 16 Octobre n'ayant qu'une partie de marchandiſes pour divers. Il a abordé à Alicante le 8 Novembre, & en a mis ſous voile le 9, ſous l'eſcorte d'un des Chebecs du Roi commandé par *M. Lurand De Sauſſe*, duquel il s'eſt ſéparé le 20 ſur le Cap Begur.

Le Capitaine François Largement, de Penerf, commandant le Vaiſſeau *Notre-Dame de Bon ſecours*, parti de Cadix le 29 Octobre, chargé de marchandiſes pour diverſes perſonnes, ſous l'eſcorte de l'Eſcadre du Roi, compoſée de 2 Frégates & de 3 Chebecs, commandée par *M. Demories*.

Le Capitaine Philibert Iſnard, de Marſeille, commandant le Vaiſſeau *le Duc de Berry*, parti de Cadix le 30 Octobre, chargé de quelques marchandiſes. Il en avoit mis ſous voile en compagnie de 14 Navires Marchands, & ſous l'eſcorte de l'Eſcadre du Roi, compoſée de 2 Fregates & de 3 Chebecs, commandée par *M. Demories*. Il rapporte que la nuit du 23 au 24 Novembre, étant vers le Golfe de Lyon, le convoy a été diſperſé par un coup de vent de Nord. Il a relâché le 28 aux vignettes de Toulon, où il eſt arrivé avec la Frégate de *M. Demories*, & 2 Chebecs de l'Eſcadre. Il en a mis ſous voile le 30 Novembre.

Le Capitaine Jean-Baptiſte Pons, de cette Ville, commandant la Tartane *Saint Jean-Baptiſte*, parti d'Alicante le 23 Octobre, chargée d'une partie de ſouffre. Il a abordé le 7 à Meſſine où il a chargé d'autres marchandiſes, & en a fait voile le 5 Novembre. Il a mouillé à Naples le 10, & y a encore chargé des marchandiſes. Il en eſt parti le 14, & eſt arrivé le 22 à Livourne, où il a débarqué une partie des marchandiſes priſes à Naples, & en a chargé d'autres pour cette Ville. Il en a mis ſous voile le 24.

Le Capitaine Pierre Le Cadre, de Penerf, commandant le Senau *la Diane*, parti de Nantes le 24 Septembre chargé d'environ 1350 ſacs de féves & d'une partie de cuirs. Il a abordé à Cadix le 27 Octobre, & en a fait voile le 30 ſous l'eſcorte de l'Eſcadre du Roi, commandée par *M. Demories*, il a relâché à l'Alcadra, Iſle de Majorque, le 22 Novembre, en compagnie d'un des Chebecs, commandé par *M. de Bompart*; il en a mis ſous voile le 27 avec ledit Chebec, qu'il a quité dans la journée.

Le Capitaine François Raſiquot, de Granville, commandant le Vaiſſeau *le Prudent*, parti du Petit-Nord le 11 Octobre, chargé d'environ 4000 quintaux de morue & de 39 barriques d'huile de poiſſon.

Le Capitaine Michel Vente, de cette Ville, commandant la Pinque *Saint Antoine*, parti d'Alicante le 28 Octobre, chargée de ſoude & d'une partie de fruits ſecs. Il rapporte que le 9 Novembre ſe trouvant par le travers de Barcelone il s'eſt joint à l'Eſcadre du Roi commandée par *M. Demories*, dont il s'eſt ſéparé le 12.

Le Capitaine Joſeph Ponſard, de Berre, commandant la Pinque *Saint Antoine*, parti de Carthagene le 22 Novembre, chargée de ſoude & d'eſparts. Il y a laiſſé les Capitaines *Riviere*, *Augier*, *Loubatiere*, *Baſtide*, *Venel & Terraſſon*, ce dernier deſtiné pour Cadix.

Le Capitaine Pierre-André Martin, de cette Ville, commandant la Tartane de Pêche *la Nativité*, parti de l'une des embouchures du Rhône, dite le Gras Sainte Anne, le premier Décembre, n'ayant que quelques marchandiſes & agrêts, provenant du *ſauvetage* du Vaiſſeau *S. Antoine de Padoue*, Cap. Adrien Root, Hollandois, venant de Saphi, échoué ci-devant à ladite embouchure.

Il eſt auſſi arrivé dans ce Port 20 différens Bâtimens, chargés de 5690 charges de bled; de 112 ſacs de ris & de 3330 millerolles d'huile.

Calais : on dit qu'ils étoient chargés, l'un de grains, l'autre de vin, & que ce dernier venoit de Rotterdam.

Les bruits qui ſe répandent de l'établiſſement d'une exciſe générale ſur le cidre, affectent beaucoup tout le peuple, à Cornouailles & à Devonshire. Pluſieurs particuliers ont pris le parti de détruire leurs plantations de pommiers, & ont mis leur terre en pâturage. Pluſieurs ont commencé à couper leurs arbres. On a vendu, l'année derniere, dans ces cantons, mille muids de cidre, pour 3 ſchels le muid. Les pauvres familles vivoient fort agréablement en buvant leur cidre, & en mangeant des tranches de pain de fine fleur de farine avec du fromage; mais dans la ſuite il faudra qu'ils ſe contentent de boire de l'eau.

Le 2 du courant, mourut à Cheltenham, dans le Comté de Gloceſtre, M. Samuël Dubordieu, âgé de 72 ans. C'étoit un célébre Manufacturier en ſoie torſe, dans Spithfields; il s'étoit retiré du commerce avec une grande fortune qu'il a diſtribuée à ſes pauvres parens.

S'il nous étoit parvenu quelques détails ſur la vie de ce célébre Négociant dont nous annonçons la mort, nous en aurions fait uſage avec plaiſir. Nous croyons que les hommes qui ont contribué à enrichir leur Patrie, qui ont occupé utilement une multitude de leurs concitoyens, qui ont toujours rappellé toutes leurs opérations de commerce aux régles de la bonne foi & de la probité, qui ont ouvert de nouvelles routes à l'induſtrie, méritent que leurs noms ſoient tranſmis à la poſtérité. Nous aurons donc ſoin, par la ſuite, de faire connoître les Négocians qui ſe ſeront diſtingués dans leur profeſſion, toutes les fois qu'on nous en donnera la facilité par les mémoires qui nous ſeront envoyés. Nous exhortons les familles à ne point négliger cette occaſion de payer le tribut de reconnoiſſance qu'elles doivent à la mémoire de ceux qui les auront enrichies, en faiſant le bien de leur Patrie.

Réflexions ſur le commerce du ſalpêtre en Angleterre.

De Londres le 10 *Avril* 1763.

» Il ſeroit d'une dangereuſe conſéquence que nous négligeaſſions de tirer par nous-mêmes le ſalpêtre dont nous avons beſoin. Je ne peux cependant pas convenir que nous devions, en tems de paix, entretenir à grands frais des flottes & des armées dans les Indes orientales pour jouir de cet avantage. Je penſe au contraire que nous devrions faire tous nos efforts pour faire croître le ſalpêtre en Angleterre. Je dis *croître*, car le nitre eſt réellement une production de la nature. On voit tous les jours le ſalpêtre couvrir les murailles des caves & des endroits humides. Il eſt ſurprenant que l'Angleterre ait perdu la maniere de ſe le procurer & de le travailler.

» Sous le regne d'Eliſabeth, tous les arcenaux n'étoient approviſionnés que de poudre fabriquée avec du ſalpêtre produit en Angleterre. Le Chevalier Walter Raleigh avoit beaucoup de revenu en ſalpêtrieres, à S. Gilles; je penſe que le produit de ces ſalpétrieres étoit eſtimé, quand on les confiſqua, 1200 liv. ſterl. par an. Il eſt ſurprenant que les Hollandois & d'autres monopoleurs ayent pu, par leur adreſſe, enlever à l'Angleterre, cette branche de commerce.

» La Compagnie des Indes orientales eſt obligée par un marché particulier, d'importer tous les ans en Angleterre 300 tonnes de ſalpêtre; mais cette quantité ne fait pas la cinquieme partie de celle qu'on en conſomme. On eſtime qu'il en coûte tous les ans 150000 liv. ſt. à l'Angleterre pour ſe fournir de cette matiere. La poudre à canon en conſomme une grande quantité; mais outre cela, on en employe encore une bien plus conſidérable pour faire l'eſprit de nitre, & les autres eſprits accides à l'uſage des Teinturiers. On raffine auſſi le ſalpêtre pour ſervir aux Droguiſtes, aux Apoticaires & pour l'exportation. Le nitre ſert dans pluſieurs manufactures, & s'employe dans pluſieurs ſalaiſons; enſorte que tous ces différens emplois font monter la conſommation du ſalpêtre chez nous à la ſomme annoncée plus haut.

» On convient généralement que l'accroiſſement du commerce de la nation eſt la plus digne entrepriſe qu'on puiſſe former. Mais cet accroiſſement n'eſt jamais plus avantageux que lorſqu'il ſe

à la perception de ce droit. Le voici:

Cinquante Collecteurs, qui ont au moins chacun 250 ℔ ſterl. par an, 12500 ℔ ſterl.

150 Viſiteurs, à 100 ℔ ſterl. 15000 ℔ ſt.

4000 Commis de l'exciſe, à 50 ℔. ſterl. 200000 ℔ ſterl.

Total 227500 ℔ ſterl.

PRIX *propoſé par la Societé établie à Londres, pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce.*

Du 16 *Avril* 1763.

La Societé, conſidérant combien il ſeroit avantageux pour le Royaume, qu'on y connût bien l'art de faire le ſalpêtre, a réſolu de donner une récompenſe de 200 liv. ſt. à celui qui aura fait le premier en Angleterre, une quantité de 10 milliers de ſalpêtre.

Nous avons inſéré dans notre Gazette du 23, n°. 7, pag. 39, *des réflexions ſur le commerce du ſalpêtre en Angleterre*: on peut voir dans le même n°. pag. 40, art. d'*Amſterdam*, que les Députés des Provinces-Unies ſont ſur le point de revenir d'Angleterre, ſans avoir terminé les difficultés qui ſe ſont élevées ſur le commerce du ſalpêtre. Nous prions nos Lecteurs de rapprocher ces articles de celui-ci; ils ſeront vraiſemblablement frappés, comme nous, de la célérité avec laquelle on accueille en Angleterre les vues qui paroiſſent tendre à l'accroiſſement du commerce de cette Nation.

De Marſeille, le 18 *Avril* 1763.

Il y a actuellement dans ce port 22 bâtimens en charge; ſçavoir, 3 pour Acre, 1 pour Alicante, 1 pour Civita-Vecchia, 3 pour Barcelonne, 2 pour Cadix, 4 pour Tunis, 2 pour le Cap François, 2 pour Gênes, 3 pour Malte, & un pour Amſterd.

Du Havre de Grace, le 23 *Avril* 1763.

Un Bateau plat, Cap. S. Michel, allant à Honfleur porter 60 priſonniers du département de S. Malo, eſt ſorti hier de ce port; le Navire l'*Intrépide*, Cap. la Frenaye des Touches, allant à Grandville, le Brigantin *le S. Louis*, Cap. Deheu, allant à Rouen, chargé de vin, le Senau *la Ste. Roſe*, ont mis à la voile aujourd'hui: le dernier avoit relâché hier ſur rade, à cauſe du vent contraire; il continue ſa route.

De Paris, le 27 *Avril* 1763.

Il paroît, depuis quelques jours, un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, daté du 2 Avril, pour le payement des lettres de change tirées des Colonies ſur les Tréſoriers Généraux de la Marine, & ſur le Munitionnaire Général des vivres: Sa Majeſté ordonne, que » toutes les lettres de chan-
» ge tirées ès années 1758, 1759, 1760
» & 1761, de la Martinique, Cayenne,
» S. Domingue, la Louiſianne, l'Iſle-
» Royale & du Canada (autres que celles
» exceptées par l'art. III. du préſent Ar-
» rêt), tant ſur les Tréſoriers Généraux
» de la Marine, que ſur le Munitionnaire
» Général des vivres de la Marine, ou ſon
» Caiſſier, ſeront payées conformément
» aux ſtipulations deſdites lettres, pour
» leur montant, en argent de France, &
» ce ſucceſſivement, ſuivant l'ordre de
» leur échéance, & mois par mois, à
» compter de celui de Mai prochain juſ-
» qu'au mois de Décembre de la préſente
» année incluſivement, ainſi qu'il ſuit:

SÇAVOIR;

» Celles qui tomboient en Octobre &
» Novembre 1759, ainſi que celles d'é-
» chéances antérieures à ces deux mois,
» qui n'ont point été acquitées dans leur
» temps, ſeront payées en Mai 1763.

» Celles qui tomboient en Décembre
» 1759, ſeront payées en Juin.

» Celles qui tomboient en Janvier 1760,
» ſeront payées en Juillet.

» Celles qui tomboient en Février 1760,
» ſeront payées en Août.

» Celles qui tomboient en Mars & Avril
» 1760, ſeront payées en Septembre.

» Celles qui tomboient en Mai, Juin,
» Juillet, Août, Septembre, Octobre,
» Novembre & Décembre 1760, ſeront
» payées en Octobre.

» Celles qui tomboient dans les neuf
» premiers mois 1761, ſeront payées en
» Novembre.

» Et enfin celles qui tomboient à des
» échéances poſtérieures aux neuf pre-
» miers mois 1761, ſeront payées en Dé-
» cembre.

» Veut Sa Majeſté qu'en conformité de
» ce qui eſt porté par l'article précédent,
» il ſoit remis, mois par mois, à compter
» de celui de Mai juſqu'à celui de Décem-
» bre de la préſente année incluſivement,
» entre les mains deſdits Tréſoriers Gé-
» néraux, & dudit Munitionnaire Général
» des vivres de la Marine, les fonds né-

De Boulogne, le 3 Mai 1763.

EXTRAIT *d'une Lettre d'un Négociant de cette Ville, à l'Auteur de la Gazette du Commerce.*

» J'ai lu, Monsieur, dans le n°. 9 de votre » Gazette, article de Londres, du 8 Avril, qu'*on a reçu dernierement*, dans cette Ville, *des commissions de différens Ports de France, pour acheter des Vaisseaux du port de* 200 *jusqu'à* 800 *tonneaux.* » Permettez-moi » de vous communiquer les réflexions que » cette annonce m'a fait faire. Si elles ne » vous paroissent pas appuyées sur des prin- » cipes solides, elles vous prouveront du » moins que je suis animé des sentimens » qui caractérisent le bon Patriote.

» Je ne sçaurois, Monsieur, ni comme » Négociant, ni comme Citoyen, approu- » ver que mes Compatriotes donnent des » commissions dans le pays étranger, pour » y acheter des Vaisseaux. Comme Négo- » ciant, je pense que les vues particulie- » res doivent toujours être subordonnées » au bien général. Le véritable Négociant » est intimement persuadé que le succès » de ses entreprises est étroitement lié avec » le succès général de sa Nation. Comme » Citoyen, je gémis en considérant le tort » immense que font à l'Etat des achats tels » que ceux dont il est ici question. Ils ver- » sent des sommes prodigieuses d'argent » dans des Royaumes étrangers, & ces » mêmes sommes d'argent employées chez » nous, vivifieroient nos Ports, procure- » roient de l'occupation à nos Construc- » teurs, à nos Charpentiers, & aux autres » Artisans employés à la construction des » Vaisseaux, & multiplieroient nécessaire- » ment cette espéce d'hommes si précieux » dans un Etat abondamment fourni de » matériaux propres à exercer leur indus- » trie. Ce n'est pas tout, Monsieur ; en » négligeant la construction des Navires » chez nous, nous diminuons considérable- » ment notre commerce de chanvre, de » goudron, de bois, de fer, & des autres » matieres qui servent à la construction.

» Ces réflexions qui me paroissent di- » gnes d'attention, auront vraisemblable- » ment été faites par tous les Négocians » qui ne séparent point leurs intérêts par- » ticuliers de ceux de la Patrie. Il me sem- » ble, Monsieur, que le principal avanta- » ge que nous devons retirer de la lecture » de votre Gazette, est d'être instruits, » comme nous l'avons été depuis que vous » la répandez dans le Public, de l'étendue » du commerce de nos voisins, de leur » industrie à chercher de nouveaux moyens » de l'accroître, de leur ardeur à les sai- » sir, de leur activité à les mettre à exé- » cution, & de leur vigilance à faire » pencher la balance du commerce en » leur faveur, & par conséquent à di- » minuer celui des autres Nations. Le » fruit que nous devons tirer de ces con- » noissances, dont, sans doute, tous les » bons Patriotes sentent tout le prix, c'est » de profiter des exemples que nous pré- » sentent nos voisins, & de donner du mou- » vement, de l'action & de la vie à tout ce » qui en est susceptible parmi nous. Nos » ressources, j'ose le dire, sont inépui- » sables. Voulons constamment en faire » usage, & bien-tôt on sera étonné des ef- » fets utiles qui en résulteront. Pourquoi » aller chercher chez l'étranger des Na- » vires tous faits, lorsque nous pouvons » en construire en France ? Pourquoi ver- » ser dans leurs atteliers, un argent qui » feroit fleurir ceux de notre Nation ? » Pourquoi occuper les bras de nos voisins, » & laisser les nôtres dans l'inaction ? On » répondra peut-être qu'on manque de na- » vires, & qu'on n'a pas le temps d'atten- » dre qu'il y en ait de construits. Ne pour- » rois-je pas répliquer, que le commerce » n'a pas besoin d'être forcé ? S'il n'y a » pas assez de navires en France pour ser- » vir l'empressement & pour exécuter les » projets de tous les Négocians, si on est » forcé d'en construire dans les différens » chantiers du Royaume, & de perdre sept » à huit mois nécessaires pour cette cons- » truction, ce sera un temps heureusement » perdu pour les entreprises : ce temps don- » nera au commerce les délais dont il a » besoin pour reprendre naturellement son » cours ordinaire ; & ces délais empêche- » ront que les opérations de commerce » ne deviennent d'abord trop multipliées, » & que par conséquent elles ne se nuisent » les unes aux autres.

» Voilà, Monsieur, les réflexions que » m'a fait faire l'article dont j'ai parlé au » commencement de ma Lettre. Si vous » les trouvez dignes d'être communiquées » aux Négocians, ils verront par-là que » votre Gazette est un nouveau moyen de » nous instruire réciproquement des vues

étendre & pour améliorer notre Agriculture, pour perfectionner nos Arts & nos Manufactures, pour encourager nos Artisans; elles voudroient être instruites des nouveaux établissemens de Commerce & de Fabriques qui se font en France; elles voudroient savoir quels sont les sujets des prix que proposent nos Académies qui se sont particuliérement consacrées à l'étude des Sciences propres à répandre des lumieres sur tous les objets de premiere utilité. Elles doivent être persuadées que nous avons la plus grande envie de les satisfaire; rien ne seroit plus agréable pour nous, que de nous occuper d'un travail qui feroit voir que, dans notre Nation, il y a autant d'émulation que par-tout ailleurs, en faveur des travaux utiles.

Il existe en France des Académies des Sciences & des Arts, des Societés d'Agriculture, des Societés dont les travaux embrassent, outre l'Agriculture, le Commerce & les Arts, des Citoyens qui consacrent une partie de leur fortune à établir dans leurs Domaines, des atteliers d'où le pauvre tire sa subsistance en travaillant. Si ces différens Corps & ces généreux Particuliers vouloient nous communiquer la suite de leurs opérations, si les premiers vouloient nous envoyer les programes des prix qu'ils proposent, & des analyses des mémoires qu'ils couronnent, & les seconds, une notice des établissemens patriotiques qu'ils font, nous en composerions des articles qui ne pourroient qu'augmenter l'amour du bien public parmi nous. On sait que plus les bons exemples sont répandus, & plus ils sont multipliés. Nous prions donc MM. les Secrétaires des Societés qui s'occupent d'objets relatifs aux nôtres, de nous envoyer tout ce qui sera de nature à être inséré dans notre Gazette: nous prions les bons Patriotes qui font des établissemens d'une utilité publique, de nous mettre à portée d'en instruire leurs Concitoyens. S'ils veulent faire attention qu'un établissement utile, connu, met souvent sur la voie d'en faire plusieurs autres, nous sommes persuadés qu'ils auront égard à nos sollicitations; d'ailleurs ceux qui ne voudront point être nommés, doivent être sûrs que nous respecterons leur modestie.

De Cadix, le 26 Avril 1763.

Plusieurs Bâtimens chargés de bled pour cette Ville, sont entrés dans ce port depuis le 18 de ce mois; ils viennent de la Côte d'Italie. Un autre Bâtiment François nommé *le Louis-Auguste*, de S. Malo, y est aussi arrivé avec un chargement considérable de toiles.

La Renommée, Navire François, Cap. Dreano, venant de l'Orient, chargée de bled & de seigle pour Marseille, a été forcée de relâcher ici le 24, à cause d'une voie d'eau qui lui fait faire 24 à 28 pouces d'eau par heure.

Le Cap. d'un Bâtiment Ragusois, arrivé hier de Naples, rapporte qu'il a été visité le 24 du courant, à la hauteur de l'Isle de Sardaigne, par une Barque & 4 Chebecs de guerre Algériens.

COURS DU CHANGE, *le 19 Avril.*

Paris	77
Londres	400 7/8
Amsterdam	98 1/2
Livourne	124
Madrid, à 20 à 30 jours	*au pair.*

De Gênes, le 2 Mai 1763.

Un Bâtiment Anglois venant d'Exon en Angleterre, est arrivé ici en sept semaines; il est chargé de draperies & de fer pour cette Ville & pour Livourne. Plusieurs autres Bâtimens sont aussi entrés derniérement dans le port de cette Ville, chargés de différentes marchandises, & entr'autres, un Vaisseau Hollandois qui n'a mis que 45 jours à faire la traversée de Lisbonne ici, & chargé de sucre, de tabac, de cacao, de cuirs & de canelle; 2 Tartanes Françoises portant, l'une, de la draperie, de la noix de galle, du vin, de la soie, &c. pour Livourne, Civita-Vecchia & Naples; l'autre, de Marseille, chargée d'amandes, d'eau de la Reine d'Hongrie, d'indiennes, &c.

COURS DU CHANGE, *le même jour.*

Paris	98	1/2	Londres	52	3/4
Lyon	84	1/4	Amsterdam	91	1/2
Marseille	98	1/2	Cadix	658	
Venise	96	3/4	Madrid	650	
Rome	128		Lisbonne	793	
Naples	101	1/2	Vienne	61	1/2
Palerme	42	1/4	Augsbourg	61	1/2
Livourne	115	1/2			

COURS DES CHANGES A ROME,
le 30 *Avril* 1763.

Naples....	123 $\frac{2}{3}$	duc. p. 100 éc. de 10 jul.
Veniſe....	61	éc. d'Eſtam. p. 100 duc.
Milan.....	77 $\frac{1}{8}$	éc. d'Eſtam. p. 100 duc.
Livourne...	89 $\frac{7}{8}$	éc. de 10 jul. p. 100 piaſ.
Bologne...	101 $\frac{1}{8}$	ſols de Bolog. p. 1 écu.
Gênes	128 $\frac{3}{4}$	fuoribanco pour 1 écu.
Amſterdam.	39 $\frac{3}{5}$	éc. de 10 jul. p. 100 fl.
Paris.....	109	ſols p. un écu de 10 jul.
Florence...	77 $\frac{1}{2}$	
Anconne ..	98 $\frac{1}{5}$	

De Londres, le 28 *Avril* 1763.

Exportation avec certificat.

Pour l'Inde, 8986 ℔ de vif-argent, 5588 ℔ de vermillon (*a*), 665 galons de vin. *Pour la Méditerranée*, 806 quint. de ſucre, 15853 ℔ de poivre, 500 quint. de caffé. *Pour la Côte d'Afrique*, 23 ℔ d'émaux, 151 quint. de riz, 7 de ſucre. *Pour l'Eſpagne*, 68 quint. de cacao. *Pour Liſbonne*, 28 quint. de toile d'aunage. *Pour l'Allemagne*, 250 quint. de ſucre de priſe, 91 de riz, 1158 ℔ de piment, 24110 ℔ de tabac. *Pour Hambourg*, 684 ℔ de piment, 58 quint. de caffé, 1604 piéces peintes de toile de coton Angloiſe, 41260 ℔ tabac. *Pour Embden*, 50863 ℔ de tabac. *Pour le Sund*, 7 quint. de caffé de priſe, 63 ℔ de quinquina, 332 quint. de ſucre, 25517 ℔ de tabac. *Pour Dunkerque*, 32268 ℔ de tabac, 1200 peaux de caſtor. *Pour la Hollande*, 72599 ℔ de tabac, 428 peaux de caſtor. *Pour les Indes Occidentales*, 115 piéces peintes de toile de coton Angloiſe, 119 quint. de toile d'aunage, 26 quint. de cannevas, 120 verges de toile damaſſée, 44 ℔ d'épices, 5 d'épiceries, 3 quint. de fanons de baleine, 66 galons de vin, 17 piéces de batiſte, 15 bandanno, 3 piéces de taffetas, 6 romals, 50 aunes de toile d'Hollande, 234 ℔ de canelle, 5 quint. d'alun (*b*) de roche, 120 douzaines de mouchoirs de toile de priſe. *Pour Terre-Neuve*, 120 galons de vin, &c.

(*a*) *Vermillon*: tout le monde connoît ce mot; mais bien des perſonnes ne ſavent pas qu'il eſt fait avec du cinabre artificiel broyé, & que le cinabre eſt compoſé de trois parties de mercure cru, & d'une partie de ſouffre: on ſe ſert du vermillon dans la peinture.

(*b*) *Alun*, eſt un ſel acide minéral; il y en a des carrieres en France: on pourroit peut-être parvenir à lui donner autant de réputation qu'à celui d'Angleterre. On s'en ſert dans la teinture, qu'il rend claire, vive & durable.

Exportation ſimple, du même jour.

Pour l'Inde, 605 gal. d'eſprit de grain, 25 quint. de verrerie. *Pour la Méditerranée*, 40 tonneaux de plomb, 158 quint. de cuir tanné, 126 quint. de fer fondu, 26 d'airain, 86 barils de boyaux de bœuf, 167 piéces de toile, 176 aunes de toile à voile, 33 quint. de ſucre rafiné, 8 ℔ de galons d'or & d'argent, 4 ℔ d'étoffes de ſoie, 37 de ſoie à coudre, 10 quint. de verrerie, 20 de fromage, 5 de menue mercerie, 500 piéces de petites étoffes, 200 piéces de verroterie, 3 barils de bierre, pour 500 ℔ ſterl. de différentes marchandiſes. *Pour Trieſte*, 600 quint. de ſucre rafiné. *Pour l'Eſpagne*, 107 piéces de toile d'Angleterre, 400 piéces de petites étoffes. *Pour le Portugal*, 200 piéces de bayette, 400 de petites étoffes, 50 douzaines de chapeaux, 100 douzaines de bas, 10 quint. de fer fondu, 6 de menue mercerie. *Pour Liſbonne*, 800 piéces de bayette, 400 de petites étoffes, 20 quarts de pois, 1400 de froment, 200 de farine de froment, 73 piéces de toile d'Angleterre, 1 quint. de fer fondu, 62 de farine de froment. *Pour Gibraltar*, 62 quarts de farine de froment, 60 piéces de verroterie, 1 quint. de cuivre, 1 d'amidon, 2 de menue mercerie, 10 piéces de petites étoffes. *Pour l'Allemag.* 18 quint d'étain, 900 de ſucre rafiné. *Pour Hambourg*, 200 piéces de petites étoffes, 6 quintaux de fer fondu, 6 d'airain, 450 de ſucre rafiné, 7 de gomme ſandarach (*c*). *Pour le Sund*, 790 piéces de petites étoffes, 20 de bayette, 4 quintaux de fer fondu, 3 d'airain, 11 quintaux de cuir tanné, 3276 verges de papier peint, 120 de ſerge de laine, 100 piéces de verroterie, 2 quint. de fromage, 2 d'étain fin. *Pour la Hollande*, 310 piéces de petites étoffes, 21 chevaux, 1600 onces d'argent en eſpéces, 600 d'or, 380 ℔ de ſoie, 69 de gomme ſandarach, 1380 ℔ de coton en laine. *Pour la Flandre*, 20 quint. de fer fondu, 21 d'étain.

(*c*) *Sandarach*: gomme réſine qu'on apporte en larmes claires, luiſantes & de couleur blanche, tirant ſur le citrin: elle découle par inciſion de *l'Oxicédre*, ou du grand *Genevrier*: celle qui ſort de l'Oxicédre eſt eſtimée la meilleure; mais elle eſt très-rare; on ne voit guere que celle des grands Genevriers qui croiſſent fort haut, & en très-grande quantité en Afrique. Cette gomme eſt la baſe du vernis des Peintres; elle ſert à blanchir le papier & à le rendre plus ferme, afin qu'il ne boive point.

xandrie & Conſtantinople, chargés de 2796 balles de coton en laine, de 269 d°. filé fin, de Jeruſalem, de 369 d°. filé fin, de Bazas, de 250 d°. filé, rouge, de 102 balles de ſoie, de 108 d°. de laine de chevron, de 150 d°. de fil de chevre, de 194 d°. de laine ſurge, de 711 d°. de laine pelade, de 152 d°. de toile ajamis, de 20 d°. eſcars de Jeruſalem, de 57 d°. de toiles d'Autab, de 23 d°. de Chafarcanis, de 10 d°. de toile de Montagne, de 23 d°. de toile d'Antioche, d'une d°. de mouchoirs, de 8 d°. de fourrures de ſoie, de 9 d°. d'éponges, de 2 d°. de coton filé fin, d'once, d'une d°. de bourre de fil, de 3 d°. de caffé, de 3 d°. de crin, de 3 d°. de ſcamittes, de 224 ſacs de noix de galle, de 42 d°. de cire jaune, de 9 d°. de racines d'Alizary, de 2 d°. de Semencine, de 6 caiſſes de ſcammonée, de 10 d°. bours du Levant, de 18 d°. de gomme adragant, de 10 d°. de maſtic, de 2167 buſtes de raiſins ſecs, de 22 barils de vitriol, d'une caiſſe d'opium, de 95 balles de ſafranum, de 1339 cuirs de buffles, de 47 caffas de gomme turique, de 41 d°. de gomme arabique, de 39 d°. de ſel ammoniac, de 32 d°. d'encens, de 22 d°. d'aloës, de 14 d°. de caffé, de 6 balles de bataſconis, de 42 d°. de toile manouf, de 34 d°. de coton filé, de 4 d°. demittes, de 20 d°. de panorme & de 8 ſacs de cire.

De Cadix, le 10 Mai 1763.

Les dernieres Lettres écrites de cette Ville, apprennent qu'il y aura une Flotte deſtinée pour le Mexique, & que ſon départ eſt fixé au mois d'Avril 1764 : les uns diſent, ajoutent ces mêmes Lettres, que le tréſor du Mexique arrivera vers le mois de Septembre, & les autres aſſurent qu'il n'arrivera que vers la fin de l'année.

De Paris, le premier Juin 1763.

Dire que l'Académie Royale des Sciences eſt un des établiſſemens françois qui a procuré le plus d'avantages ſolides à la Nation, & qui a le plus contribué à lui acquérir la réputation d'exceller dans la recherche des ſciences exactes & utiles, ce n'eſt pas avancer une vérité qui n'ait point encore été ſentie. Cette célébre Compagnie eſt en France le centre de réunion de toutes les découvertes & de toutes les inventions utiles. Nous avons écrit une Lettre à ſon Secrétaire perpétuel, dans laquelle nous l'avons prié de nous communiquer tout ce qui pourroit être relatif à l'objet de notre travail. M. de Fouchi a lu notre Lettre à ſa Compagnie, qui lui a permis de nous mettre en état de faire jouir promptement & facilement nos Concitoyens des découvertes que ſes Membres font, ou qui lui ſont envoyées ſur l'Agriculture, ſur les Manufactures & ſur les Arts & Métiers, objets ſi dignes de l'attention publique, & dont le progrès aſſure celui du Commerce. Nous étions bien perſuadés que notre démarche, dirigée par la vue du bien public, ſeroit applaudie par l'Académie Royale des Sciences, dont *les véritables trophées ſont les monumens qu'elle a le bonheur de conſacrer à l'utilité publique.*

Un des plus précieux qu'elle puiſſe élever, ſera, ſans doute, la deſcription des Arts & Métiers ; elle en a déja donné pluſieurs au Public, & elle continue à ſe mettre en état de donner les autres avec un zéle & une activité qui mérite la reconnoiſſance la plus vive de la part de la Nation.

» La deſcription des Arts, dit l'homme » de mérite qui tient ſa plume avec tant » de ſuccès, faite avec une exactitude » éclairée, dépouillée de toutes les pra- » tiques inutiles, que l'ignorance toujours » myſtérieuſe y accumule ſans ceſſe, & ré- » duite aux principes conſtans de la ſaine » théorie, eſt peut-être le moyen le plus » propre à hâter leur perfection, & à ren- » dre plus abondantes ces ſources de biens » & de commodités que l'Etre ſuprême a » voulu que les hommes duſſent à leur tra- » vail & à leur induſtrie..... Ce n'eſt » qu'en rapprochant, pour ainſi dire, les » Arts analogues les uns des autres, qu'on » peut multiplier le nombre des hommes » précieux qui ont contribué à leur per- » fection. On les mettra, par ce moyen, » à portée de s'éclairer mutuellement, & » peut-être de produire un grand nombre » de nouveautés utiles. Ce n'eſt que par-là » qu'on peut en bien connoître les véritables principes, comparer les pratiques » uſitées dans le Royaume avec celles » qu'on employe chez l'étranger, & leur » donner le moyen de recevoir des ſecours » de la théorie..... Enfin la deſcription « des Arts eſt le moyen le plus efficace » d'apprendre à une grande quantité de » perſonnes qu'elles ont en leur poſſeſſion » des tréſors qui leur ſont inconnus, & » qu'elles peuvent mettre en valeur par di-

simarouba (*a*), de 39 ballots de coton, de 48 barils de rocou, de 4 d°. d'indigo, de 11 d°. de cacao & de 2 d°. de sucre.

(*a*) *Simarouba*, arbre qui croît dans la Guyane : on en apporta de l'écorce, pour la premiere fois, en 1713. On la regarde comme un très-bon reméde pour les dévoyemens dissenteriques.

De Paris le 6 Juin 1763.

Nous avons annoncé dans une de nos précédentes Gazettes, *Prov. n°. 12, p. 1, col. 1*, que lors de l'imposition du droit d'Excise, en Angleterre, sur le cidre, plusieurs Particuliers avoient arraché les pommiers de leurs vergers. Quelques Lecteurs auront peut-être regardé cette action comme faite par un esprit de parti & de rébellion contre l'Impôt & contre le Gouvernement, qui a jugé nécessaire d'étendre ce droit sur le cidre ainsi que sur la bierre, afin que les Pays où l'on fait du cidre supportassent leur part des Impôts qui sont établis sur les boissons: mais nous pensons qu'à la lecture de cet article, ils prendront une autre idée de cette démarche des Anglois, & qu'ils la regarderont comme le fruit d'une étude réfléchie de ce Peuple sur ses véritables intérêts, & comme une conséquence de la certitude qu'il a combien il lui est peu avantageux de cultiver des pommiers depuis l'imposition du droit d'Excise. Nous pensons aussi que nos Lecteurs verront avec plaisir le détail de ce qu'il en peut coûter pour la culture d'un verger, & l'intérêt qui doit en revenir au Propriétaire.

Extrait d'une Lettre de Southams en Devonshire, le 30 Avril 1763.

» Six acres de pré loués à 40 s. sterl. l'acre, & destinés à être convertis en verger, se vendent, dans le Comté de Devonshire, sur le pied de 23 années de fermage, la somme de 276 liv. sterl.

» Chaque acre peut contenir 160 pommiers, en les plantant à 18 pieds de distance; ce qui est planter beaucoup moins dru qu'on ne le faisoit anciennement; ces pieds d'arbre coûteront, pris dans la pépiniere, 2 schellings chacun; & si on ajoute seulement 6 d. sterl. sur chaque arbre pour les frais de voiture & de plantage, il en coûtera, pour planter les six acres, 120 liv. sterl. qui, avec l'achat du terrein, feront 396 liv. sterl. Il en coûtera pour faire piler & presser les pommes, pour l'achat d'un pressoir & le lieu où il sera construit, au moins 50 ℔: ainsi nous aurons une somme de 446 liv. sterl.

» Comme durant les dix premieres années les arbres seront enfermés d'un enclos, le terrein ne pourra pas fournir de la pâture; ainsi il ne restera sur le produit qu'à-peu-près ce qu'il faudra pour payer les frais nécessaires pour la culture & le fumage des arbres. Il faut ajouter à la somme précédente l'intérêt pendant dix ans de la somme déboursée de 396 ℔, sans parler de l'intérêt pour l'argent employé à acheter le pressoir, &c. en ne faisant monter cet intérêt qu'à 5 pour cent, il se montera à 198 ℔.

» Il faut encore ajouter la taxe de terres, la taxe des Eglises, celle des pauvres, des grands chemins, & l'abonnement pour les Dixmes, pour ce que ce verger représente dans la totalité d'une possession: la somme de ces impôts & taxes pour les six acres, montera à 42 ℔, en ne faisant aller l'impôt annuel, qu'à 7 sch. par livre, à cause du défaut de produit. Ainsi ces 6 acres de verger auront coûté 686 liv. sterl. à la dixiéme année de leur plantation.

» Pour ces 686 ℔, le Propriétaire du verger a droit d'espérer un intérêt plus fort que celui de 5 pour *cent* du capital qu'il a avancé, parce qu'après quarante années, les arbres ayant épuisé toute leur vigueur, ne font plus que décroître par dégrès; & quoiqu'on en puisse planter de jeunes en place de ceux que le vent fait tomber ou qui meurent, néanmoins, jamais ils ne croîtront aussi bien que ceux qui avoient été plantés d'abord, parce que la terre a donné au premier arbre, ses meilleurs sucs nourriciers: au surplus, quelle que puisse être la cause de ce dépérissement, il est certain qu'un verger ainsi gouverné, continue à dépérir jusqu'à ce qu'enfin il ne soit d'aucune valeur; alors on arrache les arbres, on essarte le terrein, & après y avoir mis quelques engrais propres à adoucir la terre, il retourne à son premier état de pré. C'est pourquoi on peut dire que le Propriétaire doit retirer un intérêt beaucoup plus fort que 5 pour *cent* des avances qu'il a faites pour son verger; mais com-

néceſſaire des ſentimens d'humanité & de patriotiſme qui diſtinguent aujourd'hui les hommes éclairés de notre Nation. Vous rendez juſtice aux François, en penſant que le ſentiment de l'amour de la Patrie n'eſt point éteint parmi eux. Jamais la France ne renferma tant d'hommes empreſſés à fomenter le bien public. Je ſuis perſuadé avec vous, que notre Nation ne ſera pas encore long-temps ſans poſſéder des Societés qui trouveront des fonds dans la généroſité de leurs Membres.

Quel eſt en effet le Propriétaire, ſoit Eccléſiaſtique, ſoit Laïc, quel eſt le Négociant ou le Chef de Manufacture, quel eſt l'amateur des Beaux-Arts, jaloux de leur progrès, qui ne fera pas avec plaiſir un léger ſacrifice annuel d'argent, pour contribuer à l'amélioration de l'Agriculture, à l'accroiſſement du Commerce, à la perfection des machines & des inſtrumens ſervant aux Manufactures, & enfin à l'avancement & à l'éclat des Beaux-Arts? Quel eſt le Particulier, parmi ces différentes claſſes de Citoyens, qui ne ſentira pas, en y réfléchiſſant un peu, que la contribution volontaire à laquelle il ſe ſoumettra, ſera, pour lui & pour ſa Nation, un fonds immenſe de bonheur & de richeſſes?

L'agriculture peut-elle s'améliorer, les productions de la terre peuvent-elles devenir plus abondantes, ſans que le Propriétaire y trouve ſon avantage? Le Commerce peut-il s'accroître & s'étendre, ſans que le Négociant découvre de nouveaux moyens de s'enrichir? Les machines & les inſtrumens ſervant aux Manufactures, peuvent-ils ſe perfectionner, ſans que le Manufacturier ſoit en état de faire de meilleurs ouvrages & à un prix plus médiocre? Les Beaux-Arts enfin peuvent-ils tendre à leur avancement & prendre un nouvel éclat, ſans que l'amateur ait la ſatisfaction de voir éclore une multitude de chefs-d'œuvres, & ſans qu'il s'ouvre à ſes yeux des routes nouvelles où l'induſtrie & le génie s'élanceront pour y élever de nouveaux objets d'admiration & de plaiſir? Tous ces heureux effets peuvent-ils avoir lieu, ſans que l'Etat en devienne plus riche & plus floriſſant?

Je vous avoue, Monſieur, que l'eſpoir de l'établiſſement d'une pareille Société me donne la plus grande ſatisfaction: il ſemble que je jouiſſe déja de tous les avantages qui en réſulteront néceſſairement. Le nombre des hommes qui méditent, qui combinent & qui s'attachent à l'étude des procédés de la nature & de l'Art, ſe multiplie à mes yeux, tandis que celui des têtes légeres & frivoles diminue inſenſiblement. Je me repréſente déja l'Eccléſiaſtique ſupérieur & inférieur, le Militaire & l'Homme-de-Robe, le Négociant & l'Homme paſſionné pour les talens & les Beaux-Arts, réunis par l'amour du bien public, déterminer les objets ſur leſquels devra s'exercer l'émulation de nos Artiſtes & de nos Artiſans, & aſſigner des récompenſes utiles ou honorables aux talens ſupérieurs, au laborieux Cultivateur, à l'habile Artiſan, aux femmes & aux enfans-mêmes; de-là notre ſol excellent par lui-même, acquiert de nouveaux degrés de fertilité; notre Commerce plus en honneur & mieux combiné ſe nourrit & s'étend de plus en plus; nos Manufactures ſe perfectionnent & fabriquent des ouvrages en état de ſoutenir la concurrence chez toutes les Nations; nos Concitoyens trouvent leur bonheur dans leur travail, & par conſéquent deviennent plus vertueux; nos Beaux-Arts prennent un caractére plus noble & plus mâle, à proportion que le nombre des vrais connoiſſeurs augmente. Que d'avantages, Monſieur, & de combien d'autres ne ſeront-ils pas la ſource dans l'ordre politique & moral? Eſt-il un tableau plus intéreſſant pour une ame honnête, ſenſible & dominée par l'amour de la Patrie?

Je connois pluſieurs Citoyens qui n'attendent que le moment où ils pourront offrir leur contribution; ce moment, je l'eſpere comme vous, ne tardera pas à paroître. Le zéle & la chaleur avec leſquels notre Nation ſaiſit les idées véritablement grandes & utiles, m'en ſont un garant certain. Je ſuis, &c.

Cette Lettre nous a paru mériter d'être miſe ſous les yeux du Public. Nous la donnons telle qu'elle nous a été écrite. Nous ſommes perſuadés que nos Lecteurs applaudiront aux vues patriotiques qu'elle renferme, & qu'ils feront des vœux pour les voir adoptées.

De Londres, le 4 Juin 1763.

PRIX propoſés par la Societé établie à Londres pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce.

1°. 30 guinées pour ceux qui auront fait le meilleur plan d'une maiſon de campagne

les papiers Anglois des obſervations ſur la petite Vérole, ce fléau du genre humain qui enleve ſouvent aux Etats & aux Familles des têtes précieuſes. Nous donnons ces obſervations, bien perſuadés que nos Lecteurs ne les regarderont point comme étrangeres à notre travail, puiſque la population de l'eſpéce humaine eſt la premiere des richeſſes.

» L'uſage de la bierre forte de Dantzick, » acide & agréable au goût, a été reconnu » le moyen le plus ſûr pour garantir du » ſcorbut les Matelots occupés aux pêcheries de Terre-Neuve & du Cap-Breton. » On a même obſervé que les bains de » cette bierre ont été un reméde très- » efficace pour guérir ceux qui étoient attaqués de cette maladie. L'expérience » a prouvé que ce même reméde eſt très- » utile pour arrêter les ravages de la petite Vérole, ou au moins pour en rendre les effets moins funeſtes. Les Peuples » de l'Amérique Sept. les Habitans d'Annapolis ou Port-Royal, qui font conſtamment uſage de cette boiſſon, ont » trouvé le moyen de vivre long-temps » ſans être ſujets à la petite Vérole, pendant 150 ans qu'ils ont habité cette contrée. Ils ſe ſont multipliés, ayant été » exempts de ce fléau de l'humanité, pendant cet eſpace de temps, depuis cent » familles juſqu'à deux mille.

» La derniere précaution à prendre contre la petite Vérole, eſt de parfumer » ſouvent les appartemens, ſuivant les régles de la Médecine; on doit expoſer » ſouvent à l'air les lits & les couvertures, » & les bois de lit doivent être faits de » maniere qu'ils puiſſent aiſément ſe démonter pour être mis auſſi à l'air.

» Comme l'époque de l'exiſtence de la » petite Vérole ne remonte pas plus haut » que le ſixiéme ſiécle, elle n'eſt point » inhérente à la nature humaine; par conſéquent on peut l'en préſerver en établiſſant des loix, & en les faiſant obſerver «.

De Londres, le 4 Juin 1763.

Annonces & Avis concernant le Commerce.

On vient de préſenter à la Societé établie pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce, un projet tendant à enrichir le travail des dentelles en fil d'Angleterre: il eſt queſtion de les orner de pluſieurs ouvrages à l'aiguille, dont la dentelle de point étrangere eſt entiérement compoſée. Ce projet a été fort approuvé de la Societé, qui a propoſé des prix pour ceux qui auront, dans cette vue, fait des ouvrages de point à l'aiguille. Ces prix ſe diſtribueront l'année prochaine.

Un Amateur des Arts & des Sciences a remarqué que, parmi les prix annoncés par la même Societé, il y en a un de 100 ℔ ſterl. pour ceux qui auront fait en Angleterre, avec des materiaux du pays, une quantité de deux tonnes au moins de verd-de-gris: ſur quoi cet Amateur dit que, comme il ſe connoît en verd-de-gris, il croit à propos d'informer la Societé qu'il eſt certain qu'on ne peut pas faire de matériaux Anglois de verd-de-gris auſſi bons que ceux de l'Etranger; & comme il ſuppute qu'il en coûtera 200 ℔ ſterl. au moins pour faire la quantité demandée de verd-de-gris, il penſe qu'il y aura bien des gens qui, faute d'avoir cette ſomme, ne tenteront point cette entrepriſe. Il croit donc qu'il faut propoſer le prix pour 500 quintaux, ſoit que la compoſition ſoit faite avec des matériaux du pays, ou avec des materiaux étrangers; mais ſous la condition que cette compoſition puiſſe ſe vendre au même prix ou même à un moindre que celle qui eſt importée.

On a fait acheter ici pluſieurs milliers de paires de bas dans les Comtés de Nottingham & d'Yorck, pour le compte du Roi de Portugal.

On apprend de la Caroline Méridionale qu'il y arrive continuellement de l'Amérique Septentrionale, beaucoup de familles qui viennent pour s'établir dans la Géorgie & dans la Floride.

Le ſieur James Collin, qui avoit entrepris d'engraiſſer un bœuf avec du foin, des turnips & du rye-graſſ, a fait tuer dernierement cet animal, après l'avoir tenu une année à cette nourriture: ſes 4 quartiers peſoient 125 ſtones (*a*) 1 ℔, ſa graiſſe 20 ſtones 4 ℔, ſa tête & ſa langue 4 ſtones 1 ℔, ſon cœur 2 ſtones 1 ℔, ſes pieds 4 ſtones, ſon cuir 11 ſtones 2 ℔. Total, 167 ſtones 3 ℔.

(*a*) *Stone*: poids dont les Bouchers ſe ſervent à Londres; il eſt de 8 liv. d'avoir du poids.

De Londres, le 18 Mai 1763.

Exportation avec certificat.

Pour la Méditerranée, 7908 ℔ de poivre, 6109 d'indigo, 231 de caſtoreum.

en couleurs, par un jeune homme de l'âge de 20 ans, ou une jeune fille du même âge, & préſenté dans les premiers jours de Janvier 1764.

8°. Pareille ſomme pour un Deſſein repréſentant des ornemens avec des animaux, des oiſeaux, des fleurs ou feuillages, propre pour les Brodeurs ou Brodeuſes, les Peintres ſur toile, ſur papier, ou autres Arts & Manufactures, par de jeunes filles de l'âge de 18 ans, Apprenties ou non. Ces Deſſeins peuvent être colorés ou ne l'être pas, au gré du Candidat, & doivent être préſentés au commencement de Janvier 1764.

9°. 30 guinées pour un Deſſein de payſage, d'après nature, commencé & fini ſur les lieux, & fait au crayon, à la plume, à l'encre de la Chine ou au biſtre, par un jeune homme de l'âge de 19 ans. Chaque Candidat doit marquer au dos de ſon Deſſein, d'où il a pris ſa vue.

10°. La Societé, voulant étendre & exciter le goût des Beaux-Arts, & ſoutenir l'émulation parmi la Nobleſſe, propoſe une Médaille d'or pour le meilleur Deſſein original fait ſoit au crayon, ſoit à la mine de plomb, à la plume, à l'encre de la Chine ou au biſtre, par quelques jeunes Nobles, fils de Pairs de la Grande-Bretagne, ou d'Irlande. Le ſecond prix conſiſtant en une Médaille d'argent, & le troiſiéme prix auſſi d'une Médaille d'argent, ſeront donnés au ſecond & au troiſiéme Deſſein qui approcheront le plus du mérite du premier; & ceux qui concoureront pour ces prix, doivent préſenter leurs ouvrages avant le mois de Mars 1764.

Il y a auſſi de pareils prix pour les filles de Pairs & de Paireſſes des trois Royaumes, avec des *acceſſit* comme ci-deſſus.

OBSERVATIONS d'un Particulier ſur les Prix propoſés dans l'Article précédent.

» Les Réglemens de la Societé pour » l'encouragement des Arts, des Manu» factures & du Commerce, ordonnent » que les fils & filles des Pairs d'Angle» terre, d'Ecoſſe & d'Irlande, qui feront » quelque Deſſein digne de lui être pré» ſenté, recevront pour le premier prix, » une Médaille d'or, & pour le ſecond, une » Médaille d'argent. Cette diſtinction ne » peut être regardée comme déplacée; mais » ceux qui ont fait ce Réglement, n'au» roient-ils pas dû auſſi préſenter un moyen » de diſtinguer les fils & les filles des Bour» geois & Particuliers vivans noblement, » d'avec les enfans des Gens de Com» merce & des Artiſans qui ſont mainte» nant tous confondus enſemble? Car, » puiſque les enfans de la Nobleſſe obtien» dront une Médaille d'or pour le pre» mier prix, & une d'argent, pour le ſe» cond, ceux d'un état au-deſſous ne » pourroient-ils pas en recevoir deux d'ar» gent, d'un prix proportionnel?

» On dit que quelques-uns des jeunes » gens de cette ſeconde Claſſe, ont mieux » aimé ne pas préſenter leurs Compoſi» tions, que d'avoir l'humiliation de re» cevoir une récompenſe pécuniaire, tan» dis qu'ils n'auroient été flattés que d'une » marque de diſtinction «.

De Nantes, le 25 Juin 1763.

PARERE.

Le 15 Avril 1762, Claude, de l'Orient, tira une lettre-de-change de 777 ℔ à l'ordre de Michel, à quatre uſances, ſur Simon, de Quimper, qui l'a acceptée: elle a été ſucceſſivement endoſſée par quatre divers Endoſſeurs. Celui qui s'en eſt trouvé le Porteur à l'échéance, ne l'a fait proteſter que le lendemain des dix jours de faveur, & a retourné vers ſon Endoſſeur, lequel a retourné auſſi vers celui qui lui avoit cédé la lettre, & ce dernier a reporté le tout au Tireur; mais avec cette différence de régularité, qu'il ne l'a fait que trois jours après l'expiration de la quinzaine, que l'article 13 de l'Ordonnance a accordés aux Porteurs, pour former leur action en garantie vers les Tireurs domiciliés de 10 lieues de diſtance, & un jour pour 5 lieues à ceux demeurant au-delà. Cet Endoſſeur a fait aſſigner le Tireur; à laquelle aſſignation le Tireur dit, pour défenſes, qu'il ne rembourſera point, pour trois raiſons; la premiere, parce que l'Accepteur eſt ſon débiteur, & même de plus forte ſomme, ce qu'il offre de prouver; la ſeconde, parce que le protêt n'a point été fait dans les dix jours de faveur; & la troiſiéme, parce que cet Endoſſeur n'a point formé ſon action en garantie dans les tems qu'il le devoit, & qu'en conſéquence la lettre demeure pour ſon compte.

L'Endoſſeur répond qu'il croit que le Porteur n'eſt pas déchu de ſa demande, pour n'avoir pas fait proteſter dans les dix jours de faveur, non plus que lui Endoſſeur,

doute, que le réſultat de connoiſſances aſſez étendues & aſſez réfléchies, que je me défie de mes propres idées. On ne peut être trop réſervé, quand il eſt queſtion d'objets qui ont du rapport avec l'Adminiſtration générale; on ſe trompe facilement, quoique de bonne-foi, quand on n'eſt pas à portée de ſaiſir l'enſemble des choſes : mais je m'apperçois que mes réflexions ſur cet article m'ont entraîné plus loin que je ne l'avois prévu ; je vais donc abréger ce que j'ai à vous dire ſur les autres productions Siciliennes.

On y recueille beaucoup de manne : c'eſt un objet conſidérable de commerce. Nous en tirons une quantité égale à celle que les Anglois en exportent. Nous tirons encore du bled de Sicile, ſuivant les occurrences ; mais on ne ſauroit évaluer cet article, parce que cette traite dépend du plus ou du moins d'abondance que nous avons chez nous de cette denrée. La Sicile eſt un grenier dans lequel on peut toujours puiſer. Les récoltes les plus modiques excédent de beaucoup la conſommation que le pays en peut faire. La Sicile poſſede encore des noiſettes, des piſtaches, des amandes ameres, de la pate de réglisſe, du chanvre, du lin, du jus de limon & du ſouffre ; tous ces articles paſſent preſque en totalité chez nous. Nous en retirons encore des vins de liqueur, des eſſences de fruit, de l'huile de lin, des noix de galles, des légumes, des cantharides, des cerceaux & des marreins. Les cendres de ſoude qui entrent dans la fabrication du ſavon, nous viennent preſque toutes de ce pays.

Tous ces articles réunis font un objet de pluſieurs millions qui ſortent effectivement de chez nous pour enrichir les Siciliens. Il eſt donc de notre intérêt de redoubler d'efforts, pour redevenir, comme autrefois, les maîtres de l'importation, afin de pouvoir retirer d'eux, ſi ce n'eſt la totalité, du moins la majeure partie de l'argent que nous leur portons. Cette conſéquence me ramene au ſecond objet que j'ai annoncé, & dont je réſerve la diſcuſſion pour ma Lettre ſuivante. Je vous envoye l'état général du commerce de la Sicile, que vous me demandez dans le N°. 24 de votre Gazette de Province. Je ſuis, &c.

De Londres, le 25 Juin 1763.

Annonces & Avis concernant le Commerce.

On a recommandé dans le Royaume d'Irlande, de cultiver le lin par rangées, non-ſeulement comme une méthode par le moyen de laquelle on fait venir de meilleur lin que par la culture ordinaire, mais encore par laquelle on peut ſe procurer une bonne récolte, en employant beaucoup moins de ſemence qu'à l'ordinaire ; ce qui a été démontré par des calculs très-exacts. Il y a maintenant à Laughlinſtown, près Celbrige, dans le Comté de Kildare, une piéce de mauvaiſe terre de l'étendue d'environ un arpent, qui eſt enſémencée en lin par rangées, dans leſquelles on n'a mis que la quatriéme partie de la ſemence qu'on met par la méthode ordinaire : ce lin vient très-bien, pendant que celui qui eſt ſémé dans la plus grande partie du Royaume, ſuivant l'ancienne méthode, ne profite pas, parce que les plantes trop ſerrées l'une contre l'autre, ne peuvent pas tirer de nourriture, & déſſéchent, faute de pouvoir être aſſez imbibées.

De Londres, le 1 Juin 1763.

Exportation avec certificat.

Pour la Méditerranée, 17 quintaux de dents d'élephant, 109 gallons de rum, 3983 ℔ de piment, 695 d'indigo. *Pour le Portugal*, 23 quintaux de toile d'aunage. *Pour Hambourg*, 3894 quintaux de ſucre, 14 de toile d'aunage, 1041 piéces de linon, 110 peaux d'ours, 45 de chat ſauvage, 4710 de muſquash, 2356 de racoon, 153 de renard, 175 de loutre, 28 de loup, 1 de panthere. *Pour Brême*, 269 quintaux de caffé, 4 de ſouffre, 1398 ℔ de piment, 25 de caſtoreum. *Pour la Hollande*, 159 quintaux de ſucre, 1046 de riz, 2038 ℔ de piment, 51448 de tabac, 480 piéces de niccances, 100 chellos. *Pour Dunkerque*, 100 barils d'anchois. *Pour les Indes occidentales*, 104 quintaux de toile d'aunage, 11 de canevas de priſe, 167 piéces de batiſte, 97 de toile de coton peinte des Indes, 6 chints, 100 romals. *Pour la Jamaïque*, 19 quintaux de toile d'aunage, 376 ℔ de thé. *Pour la Caroline*, 29 quintaux de toile d'aunage, 12 piéces de toile de coton peinte, 100 de toile. *Pour Quebec*, 16 quintaux de toile d'aunage, 65 piéces de toile de coton peinte, 12 de linon, 7 de batiſte, 40 romals. *Pour la Côte d'Afrique*, 5 tonnes de fer.

Exportation ſimple du même jour.

Pour la Méditerranée, 378 quintaux de plomb, 4 d'airain, 410 piéces de petites

» péditive pour la compoſition du Nitre.

De Paris, le 20 Juillet 1763.

Extrait des Régiſtres du Conſeil d'Etat.

Le Roi ayant ordonné par Arrêt de ſon Conſeil du 12 Décembre 1761, que toutes les Lettres de change tirées ſur les exercices antérieurs à 1760, des Colonies françoiſes de l'Amérique, autres que celles du Canada, ſeroient converties en Reconnoiſſances des Tréſoriers généraux des Colonies, pour avec les intérêts échus juſqu'au 31 Décembre 1761, ne former qu'un ſeul & même capital, & qu'il ſeroit payé par le montant de chaque Reconnoiſſance un intérêt de 5 p ⅝ qui a été exactement acquitté; Sa Majeſté auroit par autre Arrêt du 31 Décembre 1762 ordonné le payement des capitaux des Lettres de change tirées de la Cayenne ſur les exercices de 1755, 56, 57, 58, 59; & la caiſſe des Colonies devant ſe trouver libérée d'autant à la fin de la préſente année, terme fixé pour leſdits payemens qui reſteront à faire deſdites Lettres de Cayenne; Sa Majeſté a cru devoir prendre dès-à-préſent des arrangemens pour acquitter les capitaux des Lettres de change des autres Colonies, excepté celles du Canada, en conſéquence Elle a ordonné & ordonne ce qui ſuit.

ARTICLE I.

Les Lettres de change qui ont été tirées de l'Iſle Royale, la Louiſiane, la Martinique & Saint-Domingue ſur les exercices de 1755, 56, 57, 58, ſeront acquittées par les Tréſoriers généraux des Colonies, chacunes dans ſon exercice; ſçavoir, celles tirées ſur l'exercice de 1755 dans le courant du mois de Janvier 1764, celles tirées ſur l'exercice de 1756 dans le courant d'Avril ſuivant, celles tirés ſur l'exercice de 1757 dans le courant des mois de Juillet & d'Août ſuivans, & celles tirées ſur l'exercice de 1758 dans les mois de Septembre, Octobre Novembre & Décembre de la dite année 1764, en rapportant par les Propriétaires deſdites Lettres de change les Reconnoiſſances qui leur en ont été fournies par leſdits Tréſoriers généraux des Colonies avec les coupons d'intérêt, conformément à l'Arrêt du 12 Décembre 1761, Sa Majeſté remettant à pourvoir ſucceſſivement à l'extinction des Lettres de change tirées des Colonies ſur l'exercice 1759

ARTICLE II.

Veut, Sa Majeſté que les intérêts des coupons de ſdites Lettres de change ſoient payés aux Porteurs deſdites Reconnoiſſances & des coupons, juſques & compris le dernier du mois qui précédera celui auquel les payemens ſeront faits.

ARTICLE III.

Il ſera à cet effet aſſigné à chacun deſdits Tréſoriers généraux des Colonies, les fonds néceſſaires pour l'acquittement deſdites Lettres de change & de leur intérêt, à concurrence des époques fixées par le préſent Arrêt qui ſera publié & affiché partout où beſoin ſera. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, à Compiegne, le 17 Juillet 1763.

Extrait des Régiſtres du Conſeil d'Etat.

Le Roi ayant ordonné par Arrêt de ſon Conſeil du 28 Novembre 1761 que les créanciers des Colonies ſeroient payés du montant de leurs créances ſur la repréſentation de leurs titres, & en conſéquence des Ordonnances des Intendans & Ordonnateurs de la Marine aux Colonies; & les dépenſes que la guerre a occaſionné depuis ledit Arrêt n'ayant pas permis d'y pourvoir juſqu'à préſent, Sa Majeſté auroit trouvé juſte d'aſſigner dès à-préſent des fonds & des époques pour le payement deſdites créances & procurer par ce moyen au Commerce de nouvelles reſſources. En conſéquence Sa Majeſté a ordonné & ordonne ce qui ſuit.

ARTICLE I.

Veut, Sa Majeſté, que les Intendans & Ordonnateurs de la Marine & des Colonies expédient, ſi fait n'a été, des Ordonnances en la maniere ordinaire à tous les créanciers des Colonies, & que ſur la repréſentation deſdites Ordonnances & des titres de créances ſur leſquelles elles auront été rendues, il ſoit fourni auxdits créanciers par les Tréſoriers généraux des Colonies, chacun dans ſon exercice une Reconnoiſſance de la moitié du montant de chaque créance payable dans le courant des ſix derniers mois de l'année 1764, & une autre Reconnoiſſance de la ſeconde moitié deſdites créances payable dans tout le courant de 1765.

ARTICLE II.

Ordonne Sa Majeſté que chacun deſdits Tréſoriers généraux des Colonies remettra au Sécrétaire d'Etat ayant le département de la Marine, un bordereau détaillé des Reconnoiſſances qu'il aura ainſi fournies, afin d'en faire connoître les exer-

depuis quelques années, annoncent à la Nation que cette vérité eſt bien connue par les perſonnes en place. Ces Sociétés, compoſées de Membres à portée d'obſerver les procédés des Cultivateurs, en état de juger de leurs dégrés de bonté, capables de préſenter les moyens de détruire les obſtacles qui peuvent s'oppoſer a la fertilité des terres, & d'indiquer ceux qui peuvent conduire à tirer parti de celles qui n'auroient pas été cultivées juſqu'ici, éclaireront inſenſiblement la routine ſouvent fautive du laboureur, répandront peu-à-peu parmi les propriétaires le goût des occupations champêtres, & conttibueront à rendre la Nation plus attentive à ſes véritables intérêts.

Si à des avantages auſſi précieux, on voit les Citoyens, amis du bien public, ſe réunir & contribuer volontairement par une médiocre ſomme d'argent, à faire des fonds deſtinés à donner des prix & des récompenſes à ceux qui par leurs travaux, leur induſtrie & leur capacité, auront fait des progrès dans l'Agriculture, les Arts & le Commerce, la France ne ſe verra-t-elle pas en peu de tems ce qu'elle doit être? C'eſt-à-dire, fertile; peuplée & opulente. Nous l'avons déja dit, un pareil établiſſement ne peut pas manquer d'avoir lieu dans une Nation où l'amour du bien public fait le caractere dominant des perſonnes éclairées, & dans laquelle l'honneur eſt le premier mobile des actions des Citoyens.

Nous avons prié pluſieurs fois MM. les Sécrétaires des Sociétés d'Agriculture de nous communiquer ce qu'ils croiront être de nature à être inſéré dans cet Ouvrage périodique, auquel le Gouvernement a donné naiſſance, parce qu'il a bien ſenti qu'il ſeroit un moyen prompt & facile d'établir une correſpondance de faits & de découvertes utiles entre les perſonnes qui s'occupent d'objets œconomiques Nous venons de recevoir un Extrait de ce qui a été lu dans la premiere aſſemblée publique du Bureau de Beauvais; tenue le 5 Juillet dernier. Nous allons mettre cet Extrait ſous les yeux de nos lecteurs, qui, ſans doute, partageront avec nous la reconnoiſſance que l'on doit à ceux qui travaillent pour le bien public.

Extrait de la premiere Aſſemblée publique du Bureau de Beauvais, du mardi 5 Juillet 1763.

M. Danſe, Chanoine de la Cathédrale, & Sécrétaire perpétuel, a commencé la ſéance par rendre compte des travaux u Bureau depuis ſa formation juſqu'à préſent. Après en avoir indiqué l'origine, qui remonte à l'Arrêt du Conſeil du premier Mars 1761, il eſt entré dans quelques détails relatifs à divers objets utiles, & qui tous ont trait a l'Agriculture; il a fait ſentir la néceſſité d'exterminer la trop grande quantité de gibier dans pluſieurs cantons, les avantages qu'on pourroit retirer du retabliſſement des chemins qui communiquent de village à village: il a expoſé les moyens généraux de remédier aux défauts naturel ou accidentels des terres, il a parlé du ſoin que les vignes éxigent, de l'avantage des prairies artificielles, des moyens de prévenir ou d'arrêter le cours d'une maladie funeſte aux moutons, nommée *le Claveau*; ces objets & d'autres, non moins intéreſſans ont été traités avec netteté & avec préciſion.

M. de Merlemont, Directeur, a lû enſuite un Memoire ſur l'abus des *doubles Rayes*. On entend par doubles Rayes, la ſéparation d'une piéce de terre d'une autre; elles ſe forment en relevant toujours la terre vers le centre; dela nait un grand vuide, ſouvent auſſi profond qu'un foſſé, qui ne produit rien ou preſque rien au Laboureur, quoique labouré & ſemé pluſieurs fois: d'ailleurs il n'eſt que trop ordinairement l'origine des ravines. Pour remédier à cet abus, on propoſe qu'il n'y ait plus déſormais de rayes de ſéparation, mais qu'au tems de la moiſſon, les vraies limites de chaque piece ſoient fixées par les anciens du pays, conformément à l'Article 12 de la Coutume de Mondidier, & ainſi qu'il eſt d'uſage pour les prairies.

Il étoit naturel de choiſir la circonſtance d'une aſſemblée publique pour annoncer une nouvelle découverte tres-importante pour le Commerce. Le rouge de Beauvais pour les étoffes de laine a toujours eu quelque avantage ſur celui des autres Provinces; la qualité des eaux du pays eſt très favorable a la teinture, ainſi qu'au dégraiſſage Le bureau d'Agriculture, inſtruit par le mémoire de M. Dambourney, Négociant de Rouen, & Membre de ce Bureau, a fait faire par MM. Guerin freres, Teinturiers à Beauvais, les eſſais les plus ſatisfaiſans avec des racines de garance fraiche recueillie ſur les remparts,

conſtruit dans Londres, ou dans un arrondiſſement pas plus éloigné que de douze milles de la Bourſe de Londres, la meilleure machine mue par le ſecours des chevaux, du vent, ou de l'eau pour tailler, polir ou brunir les glaces, ou leur donner quelque autre perfection, pour travailler des plaques de fer fondu pour les cheminées, ou pour ſcier & polir le marbre; il faut que cette machine faſſe dans le tems le plus court qu'il ſera poſſible, & le mieux qu'il ſe pourra, la plus grande quantité d'ouvrage. Perſonne ne ſera admis aux prix que ceux dont le moulin, ou la machine, ſera fini, & aura travaillé avant le dernier mardi du mois de Mai 1764. Les Aſpirans donneront pour le même tems à la Société, un Mémoire ſur la conſtruction de la machine, avec un état de la dépenſe. Il y aura deux *acceſſit*, l'un de 50, l'autre de 30 ℔ ſterlings.

2°. Cinquante ℔ ſterlings à ceux qui préſenteront à la Société un modéle complet de moulin à grapper la garance, avec des mémoires renfermant des éclaiciſſemens ſur les racines de garance, après qu'on les a fait ſécher pour les mettre en état d'être expoſées en vente dans les marchés. Le modéle & les mémoires doivent être préſentés avant le 15 de Décembre 1763.

3°. Cent ℔ ſterlings pour ceux qui avant le premier Mardi du mois de Mars 1764, apporteront à la Société la meilleure machine pour pomper l'eau de la calle des Vaiſſeaux; il faut que cette machine ſoit eſſentiellement ſupérieure à toutes celles qui ſont connues, ou en uſage, ſoit pour l'expédition du travail, ſoit pour épargner la peine des hommes.

La ſimplicité, ainſi que le bon marché de cette machine, ſeront regardés comme parties eſſentielles de ſon mérite. Tous les modéles auxquels ſera adjugée la récompenſe promiſe, appartiendront en propre à la Société, à laquelle ils reſteront; & dans aucun cas, le prix ne ſera point adjugé, à moins que la compoſition ne ſoit jugée digne de mériter la gratification. La Société ſe réſerve le pouvoir, dans tous les cas, de donner telle part ſeulement des prix que les ouvrages ſeront jugés mériter.

4°. La Société déſirant de contribuer au progrès de l'Agriculture & à l'amélioration des Colonies Angloiſes d'Amérique, donnera 50 ℔ ſterlings à celui qui le premier élevera & cultivera par lui-même du raiſin dans quelques unes des Colonies Angloiſes d'Amérique, & qui, dans l'eſpace de ſix années, à commencer du 25 Mars 1759; importera dans le Port de Londres, le poids de 500 ℔ de bon raiſin. Il faudra qu'on puiſſe prouver par de bons certificats que ce raiſin a été cultivé & la vigne plantée dans le lieu d'où ſera habitant l'Aſpirant au prix.

5°. Comme il ſeroit très important pour nos Colonies, & même pour le Royaume, dit la Société, que nous puſſions tirer du vin de nos Colonies de l'Amérique, elle donnera 100 ℔ ſterlings à celui des habitans d'une de ces Colonies, qui aura le premier fait voir, dans l'eſpace de 7 années, depuis le 5 Avril 1758, du vin de ſa plantation, la quantité de 5 tonneaux, ſoit blanc ou rouge, fait avec des grapes venues dans la Colonie, non ailleurs, & tel qu'au jugement des Experts qui ſeront nommés par la Société, il ſoit regardé comme méritant la récompenſe promiſe. On importera au moins un tonneau de ce vin à Londres, & les Aſpirans aurout ſoin de juſtifier comme dans l'Article précédent que ce vin a été fait ſur les lieux & par eux-mêmes.

DE LONDRES, *le 27 Juillet.*

Exportation avec Certificat.

Pour la Méditerrannée, 498 quintaux de ſucre, 26 de caffé, 136 ℔ de tabac en poudre, 20 peaux d'ours, 132 de raccoon, 50 de putois. *Pour l'Eſpagne*, 115 quintaux de cacao, 30 de gingembre, 1267 peaux de daim, 440 piéces de linon. *Pour Hambourg* 358 quintaux de ſucre, 8581 ℔ de tabac, 98 romals. *Pour Sund*, 108quintaux de caffé. *Pour Cheſter*, 186 ℔ de ſoie écrue, 876 d'indigo. *Pour Liverpoole*, 581 ℔ d'Emaux, 3800 piéces d'arrango. *Pour Dublin*, 1351 quintaux de ſucre, 26 de caffé, 2870 ℔ de thé, 179 verges de linge damaſſé. *Pour le les Pays bas*, 18 quintaux de nacre de perle, 334 ℔ d'écailles de tortue. *Pour la Hollande*, 218 quintaux de ſucre, 542 peaux de loutre. *Pour Dunkerque*, 50 quintaux de ſucre, 280 peaux de caſtor. *Pour*

ques unes des Colonies Angloiſes, en Europe ou en Amérique, & qui en produira un échantillon de 6 au moins à la Société, recevra pour récompenſe 15 guinées. Mais s'il y avoit plus de ſix perſonnes qui reclamaſſent le prix propoſé, alors la Société partageroit entre chacun des Aſpirans une ſomme de 100 guinées. Ces mêmes Aſpirans doivent en outre produire des certificats de quelques Magiſtrats ou Officiers de la Juriſdiction, de la Paroiſſe ou du Territoire, ou en un mot, de telle autre diviſion de la Colonie, où le poiſſon aura été pris, par lequel Certificat il ſera conſtaté que la préparation de ce poiſſon aura été faite dans une Colonie Angloiſe.

Pour bien conſerver ce poiſſon, il faut, auſſitôt qu'il eſt pris en hyver, l'éventrer, lui couper la tête, en faire bien ſoigneuſement ſortir tout le ſang, & en ôter l'épine du dos; enſuite on le lave dans l'eau de mer, on le pend ſous des hangars pour le tenir ſec, & on le laiſſe expoſé à la gelée juſqu'à ce qu'il ſoit parfaitement ſec.

2°. Une ſomme de 30 ℔ ſterlings à ceux qui établiront un parc pour y mettre en vie le plus grand nombre de poiſſons (*) à coquille bons à manger, de la plus groſſe eſpéce, pas moins que 3 milliers, dans quelque riviére ou ance du rivage, pas plus loin que 15 lieues de Londres, & 10 lieues par de-là Harwich. Cet établiſſement doit être fait avant le 30 Novembre prochain. Il y aura un ſecond prix de 20 ℔ pour une quantité de 2 mille de ces poiſſons.

3°. La Société propoſe des récompenſes à ceux qui produiront pendant le courant de l'année 1763 des cocons de ſoie, venus dans la Georgie & dans la Caroline méridionale, qui ſoient forts, bien péſans, & de bonne qualité, ſavoir 3 ſols ſterlings pour chaque ℔ de cocons filés par une ſeule eſpéce de vers; 2 ſols par ℔ de cocons, produit, dans la même année, plus foibles plus tranſparents, qui ſoient mouchetés, quoique produits par une ſeule eſpéce de vers 1 ſols par ℔ de cocons produits par deux eſpéces de vers.

4°. Comme il peut être d'une grande utilité pour le public, d'établir dans nos Colonies de l'Amérique ſeptentrionale des jardins ou pépiniéres, pour y élever des plantes uſuelles qui ne croiſſent point naturellement en Angleterre, ou dans les Colonies, ou bien pour y mettre des plantes de l'Amérique qui ne ſont pas encore bien connues, & de mettre à la tête de ces jardins des perſonnes intelligentes pour en avoir la direction; la Société déſirant de contribuer à l'établiſſement d'un objet ſi utile pour nous fournir une grande quantité d'articles utiles dans le Commerce que nous ſommes aujourd'hui obligés de tirer de l'Etranger, avertit que ſi les Magiſtrats ou Communautés de ces Colonies jugent à propos d'encourager cet établiſſement par des conceſſions publiques ou des contributions particuliéres, elle accordera de tems en tems des récompenſes ſur les rapports des ſuccès qu'auront eues les expériences faites dans ces jardins ou pépiniéres, & elle le fera dans la vue d'étendre ces productions utiles, & de faire l'avantage du Commerce dans le Royaume.

(*) Péroncle, ce ſont des eſpéces d'huitres.

DE PARIS *le* 18 *Août* 1763.

Nous avons prié pluſieurs fois nos Lecteurs de nous faire part de leurs vues, & de leurs lumieres ſur le Commerce & ſur les différens objets de notre travail. Nous avons eu la ſatisfaction de recevoir un grand nombre de lettres, dans leſquels nous trouvons beaucoup d'excellentes idées, dont nous profiterons dans l'occaſion. Lorſque nous ne paroîtrons pas faire uſage de quelques autres, nous prions ceux qui nous les communiquent d'être perſuadés que nous ne le pouvons pas ſans paſſer les bornes qui nous ſont preſcrites. Nous devons nous renfermer dans des généralités qui ne bleſſent ni les particuliers, ni les droits dont jouiſſent certains ports. Ce n'eſt pas à nous à diſcuter directement ſi ce qui eſt établi en faveur de telle ou telle Communauté, de telle ou telle Ville, eſt avantageux ou ne l'eſt pas. En préſentant au public les effets de ce qui eſt établi, nous le mettons en état de tirer des inductions, & c'eſt tout ce que nous pouvons faire.

Nous prions donc le Citoyen de Corps en Dauphiné qui nous a écrit une Lettre qui reſpire le Patriotiſme, de ne pas trouver mauvais que nous n'entrions pas dans les diſcuſſions dans leſquelles il déſireroit que nous entraſſions. Nous aurons ſoin de le ſatisfaire ſur les autres objets de ſa Lettre qui tiennent à notre plan lorſque l'occa-